

## Actualités

Valérie Duflot\*

### Réseau

#### Panacea, projet européen H2020

Dans le but d'explorer toutes les voies de valorisation non alimentaires de ses productions, Terres Univia participe au projet européen H2020 PANACEA. Ce projet qui regroupe 16 partenaires (dont l'ACTA, Arvalis et Arkema pour les autres partenaires français) a pour objectif le développement de nouvelles cultures non alimentaires en Europe. Démarré à la fin de l'année 2017, ce projet doit durer 3 ans. Plus d'informations sur le site dédié : <http://www.panacea-h2020.eu/fr>.

### Cycles de vie

#### Nouvelle version de l'outil AcéVOIL

La version 3.2 de l'outil AcéVOIL a été mise en ligne début novembre 2018. Les données d'impacts environnementaux ont été actualisées pour tenir compte des nouvelles méthodes de calcul et des inventaires de cycle de vie disponibles. L'outil a également été enrichi de nouvelles fonctionnalités, notamment en termes d'export des résultats. Les documents l'accompagnant ont également été complétés et clarifiés afin de faciliter son appropriation par les utilisateurs de l'outil et s'assurer que l'exploitation des résultats se fasse en conformité avec les normes internationales en vigueur.

Cette nouvelle version a fait l'objet d'une revue critique par un panel d'experts indépendants. Ce panel s'est assuré que l'outil permette la réalisation d'études ACV (analyses de cycles de vie) dans le secteur des « huiles végétales » de façon adéquate et crédible et que les éléments qui composent l'outil ont été établis dans le respect des normes ISO 14040.

Cette nouvelle version de l'outil reste en libre téléchargement à l'adresse suivante : <http://iterg.com/-etudes-et-recherches-14-951>.

### Journal Officiel

#### CVO: le plan pour 2018–2020 paru

L'accord interprofessionnel sur le financement des actions d'intérêt général pour la filière française des oléagineux et protéagineux pour la période 2018–2021 a été publié au

Journal Officiel le 24 août dernier. Il fixe le plan de la cotisation volontaire obligatoire (CVO), c'est-à-dire les objectifs de l'Interprofession.

Terres Univia vient de faire paraître une note explicative et pédagogique (PDF, 476 ko ; <http://www.terresunivia.fr/sites/default/files/articles/publications/brochures/note-cvo.pdf>) destinée aux producteurs sur la cotisation volontaire obligatoire (CVO), téléchargeable *via* son site internet.

Les fonds récoltés par la CVO, estimée à 65,7 millions d'euros pour 2018–2021, sont essentiellement consacrés à des travaux de recherche et d'innovation. Les missions prioritaires de l'Interprofession ? Innover pour optimiser les variétés, les productions et les débouchés, mais aussi promouvoir la filière, réaliser des études de marché et animer le réseau des professionnels de la filière.

Retrouvez l'arrêté dans le Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ([https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document\\_administratif-35fbc698-58a6-49b6-905d-1e4081725457](https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-35fbc698-58a6-49b6-905d-1e4081725457)).

### Filière

#### LegValue : favoriser l'essor des légumineuses en Europe

Comment développer les légumineuses dans l'agriculture pour l'alimentation animale et humaine ? Cette question cruciale, défi d'avenir pour notre filière, est le point d'orgue du projet LegValue. L'interprofession participe à cet ambitieux programme de recherche européen au côté de son institut technique Terres Inovia. Le projet, porté par Frédéric Muel, mobilise 24 acteurs de la recherche publique et privée dans près de dix pays européens. Pendant quatre ans, tous ces acteurs plancheront pour évaluer les avantages agronomiques, économiques et environnementaux à produire et consommer des légumineuses, aussi bien en agriculture conventionnelle que biologique.

### Communication

#### Contrôles DGCCRF sur l'huile d'olive : mise au point sur les chiffres avancés dans la presse

Plusieurs supports de presse se sont fait l'écho de fraudes sur l'huile d'olive commercialisée en France. La Fédération de l'industrie et du commerce des huiles d'olive rappelle que « *le*

\*Correspondance : [contact@ocl-journal.org](mailto:contact@ocl-journal.org)

rapport de la DGCCRF fait ressortir les conclusions suivantes :

- les contrôles ont été ciblés sur les points de ventes pouvant générer le plus de fraudes (vente sur internet notamment) et sur ceux ayant déjà été contrôlés ;
- les deux-tiers des établissements contrôlés ont fourni des justificatifs levant tout doute ;
- 67 échantillons se sont avérés non conformes. La non-conformité recouvre des réalités très différentes, de l'erreur d'étiquetage à la tromperie ;
- le plan de contrôle de la DGCCRF montre que le plus faible taux d'anomalies provient des contrôles effectués en GMS ou dans les boutiques spécialisées ;
- en revanche, il met en garde le consommateur sur les ventes par internet ou par correspondance où le taux d'anomalie est de 59%.

En France, près de 100 000 tonnes d'huile d'olive sont commercialisées chaque année soit près de 110 millions de litres très majoritairement distribuées en GMS. Les consommateurs peuvent continuer à consommer en confiance les huiles d'olives commercialisées dans les enseignes de la distribution et les magasins spécialisés. »

## Naissance

### L'UMT ACTIA Agrochem, Acides GRas pour la CHimie Et les Matériaux

Le projet d'UMT Agrochem proposé par l'ITERG et le LCPO (Laboratoire de chimie des polymères organiques de l'ENSCP de l'Université de Bordeaux et CNRS) est dans la continuité des deux précédentes UMT labellisées, UMT Polygreen et UMT Polygreen2industry. En phase avec les attentes des clients de l'ITERG sur toute la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs et utilisateurs de corps gras), et ce à l'échelle nationale et internationale, il entend contribuer à l'émergence de produits biosourcés innovants et performants à partir de lipides, dans une logique de compétitivité économique, sociétale et environnementale.

L'UMT Agrochem a pour ambition de soutenir la structuration et le déploiement de deux filières françaises, issues de sourcings lipidiques, dédiées aux marchés agro-industriels de la chimie et des matériaux. Pour ce faire, il mise sur des produits à très haute performance, sur des marchés porteurs, en termes de volume et de capacités de production, concurrentiels à ceux de la pétrochimie.

Les deux sourcings ciblés pour la production d'acides gras originaux sont l'huile de colza érucique issue de la filière oleoprotéagineuse et l'huile à haute teneur en acides gras oléique issue de la filière biotechnologique. La mise en commun porte sur les processus de travail propres à l'oléochimie et à la chimie des polymères assemblés pour créer, puis prototyper des produits cibles. L'évaluation fonctionnelle se fera en partenariat avec des opérateurs français et étrangers recrutés grâce aux résultats des deux UMT précédentes.

Sur avis du conseil scientifique et technique (CST) de l'ACTIA, l'UMT est agréée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce sur une période de 5 ans.

## Légumineuses

### Semis 2019 de pois chiche en France

Face à la forte croissance du marché, la culture du pois chiche connaît un développement important en agriculture conventionnelle comme biologique. En deux ans, les surfaces cultivées ont plus que doublé : 19 500 hectares (ha) en 2017 contre 9 000 ha en 2015. Son introduction dans la rotation offre l'opportunité de diversifier l'assolement tout en bénéficiant des atouts environnementaux (réduction des apports d'azote pour la culture suivante, peu d'intrants, etc.) et économiques d'une culture à haute valeur ajoutée. Si son aire de développement gagne de nombreuses zones septentrionales, l'Occitanie est la première région productrice avec près de 12 000 ha dont 33 % en bio. Les acteurs de la filière pois chiche souhaitent attirer l'attention des producteurs sur la nécessité de prendre en compte les contraintes techniques de cette culture de façon à assurer sa durabilité. C'est dans ce contexte que Terres Inovia a organisé le 5 octobre dernier une réunion d'information et d'échanges avec les acteurs techniques locaux. Sujet principal de la discussion pour les 80 participants : l'enjeu lié à la maîtrise de l'Ascochyte (anciennement Anthracnose), maladie majoritairement transmise par les semences.

L'Ascochyte, maladie fongique causée par le champignon pathogène *Ascochyta Rabiei*, spécifique du pois chiche, se conserve dans les graines des plantes atteintes. Pour éviter que les cultures de pois chiche ne soient contaminées, et pour limiter la prolifération de l'inoculum, il est très fortement recommandé d'attendre au moins 5 à 6 ans avant de revenir avec une culture de pois chiche sur la même parcelle et d'utiliser des semences certifiées. En production conventionnelle, le recours à des solutions phytosanitaires permet de réduire *a minima* le risque de développement de la maladie. Les semences certifiées sont à ce jour l'unique levier pour éviter la propagation de l'agent pathogène. Cette précaution concerne tous les bassins de production du pois chiche. La production de semences destinées à l'agriculture conventionnelle ou biologique exerce un contrôle de l'Ascochyte pendant les phases de culture, de récolte et de conditionnement de ces semences.

Les acteurs de la filière appellent au renforcement de la contractualisation entre producteurs et collecteurs, en amont de l'implantation des cultures. Agir ensemble contre ce risque sanitaire est un levier incontournable pour limiter la propagation de cette maladie, compte tenu de l'engouement pour la culture du pois chiche au-delà de son bassin traditionnel de production. En contractualisant, on évite ainsi les déconvenues tant sur le plan économique que technique.

La production française, reconnue pour sa qualité, entrevoit de nouvelles perspectives de production qui permettraient de répondre à la demande du marché national et de clients européens. L'engagement de tous les maillons de la filière est nécessaire pour assurer le développement durable de la production de pois chiche.

## Recherche

### L'huile de coco plus efficace que les insecticides ?

Les composés dérivés de l'huile de coco seraient plus efficaces que le DEET pour repousser les insectes suceurs de

sang, selon une nouvelle étude du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA).

Dans une recherche récente publiée dans *Scientific Reports*, des scientifiques du Service de recherche agricole (ARS) de l'USDA ont identifié des acides gras spécifiques de l'huile de noix de coco fortement corrosifs et efficaces contre de multiples insectes (moustiques, tiques, mouches piquantes et punaises de lit) susceptibles de transmettre des maladies aux humains et animaux.

L'huile de noix de coco en elle-même n'est pas un répulsif. Toutefois, le mélange d'acides gras libres dérivé de l'huile de coco (acide laurique, acide caprique et acide caprylique, ainsi que leurs esters méthyliques correspondants) offre une forte répulsion contre les insectes suceurs de sang. En encapsulant des acides gras de noix de coco dans une préparation à base d'amidon, des essais sur le terrain ont montré que cette préparation entièrement naturelle pouvait protéger les bovins contre les mouches charbonneuses (ou mouches des étables) pendant 96 h ou 4 jours. Alors que le DEET n'était efficace qu'à 50 % contre ces insectes, le composé à base d'huile de noix de coco était efficace à plus de 95 %.

## Formations

### **Formation : Mise en oeuvre de technologies modernes en sélection, 19–21 février 2019, Roscoff (29), France**

Maîtriser les aspects conceptuels et pratiques relatifs aux technologies modernes de sélection (haploïdes doublés, sélection assistée par marqueurs, sélection génomique) et à leur mise en oeuvre en amélioration des plantes ; disposer de tous les éléments nécessaires pour décider des technologies à mettre en oeuvre, et de comment les intégrer efficacement dans son (ses) programme(s) de sélection. Tels sont les objectifs de cette formation organisée en partenariat entre Vegenov BBV et Nouvelle France Genetics.

Elle s'adresse aux professionnels de l'amélioration des plantes, et idéalement à des personnes qui ont déjà des connaissances ou une pratique du sujet (sélectionneurs ou assistants, responsables de projets ou de structures, décideurs, etc.). L'objectif est essentiellement d'apporter des regards critiques sur différentes approches, permettant à chaque participant(e) de mieux identifier et mettre en oeuvre les approches pertinentes à sa situation.

Les intervenants sont tous des professionnels qui travaillent dans le secteur privé. Ils apportent des expériences pratiques de l'amélioration des plantes commerciale. Le nombre de participants est limité à 16 pour faciliter les échanges, questions, discussions. La formation est en français

pour permettre d'approfondir les sujets sans obstacle linguistique.

En Pratique :

3 jours, du mardi 19 au jeudi 21 février 2019

Roscoff (29), France

2400 euros HT/participant (déjeuners compris)

Paieement à l'inscription

Contact et inscriptions : Agathe Germain,

[germain@vegenov.com](mailto:germain@vegenov.com), Tel : +33 (0)2 98 29 06 44

Date limite d'inscription : 30 novembre 2018

Plus d'informations : [https://nfgene.com/wp-content/uploads/2018/08/Formation\\_Fev2019.pdf](https://nfgene.com/wp-content/uploads/2018/08/Formation_Fev2019.pdf).

### **DIU de recherche translationnelle et innovation thérapeutique dans le système nerveux**

Comme chaque année depuis 8 ans, les universités de Paris-Sud et Pierre et Marie-Curie organisent un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) de recherche translationnelle et innovation thérapeutique dans le système nerveux. Cette formation diplômante permet de mieux comprendre les stratégies de recherche de thérapies au niveau académique et industriel et pourra être valorisée lors de recherches d'emplois dans l'industrie.

La recherche translationnelle a comme objectif de transformer les découvertes scientifiques en recherche clinique. On peut l'imaginer comme un pont avec deux piliers (les modèles expérimentaux et les études cliniques) et une passerelle (les biomarqueurs). Le programme de cette formation est focalisé sur l'innovation thérapeutique, qui repose sur une bonne communication entre la recherche expérimentale et la recherche clinique. Cette formation offrira aux participants les outils nécessaires pour faciliter cette communication.

Cette formation est dédiée aux collaborateurs des compagnies pharmaceutiques, entreprises de biotechnologies, centres d'imagerie et de diagnostic biochimique ; cliniciens participants aux essais cliniques des nouvelles thérapies et aux cliniciens intéressés par le processus de découverte des médicaments ; chercheurs fundamentalistes.

Ce cours sera sanctionné par la remise d'un diplôme universitaire.

Tarifs (hors droits universitaires de 3<sup>e</sup> cycle)

Tarif individuel : 150 €

Tarif Formation Continue (FC) : 600 €

Date limite pour les candidatures : 15/12/2018

Dates : 5 séminaires de 2 jours (jeudi et vendredi) entre janvier et mai 2019 (17–18 janvier, 14–15 février, 11–12 avril et 16–17 mai 2019). Examen oral final le 17 mai.

Informations complémentaires et dossier d'inscription sur <http://www.du-neurotrans.u-psud.fr/>.